



# Réunion du Conseil d'Administration

## Vendredi 12 Décembre 2025

### à 15 heures 30

## PROCES-VERBAL DE SEANCE



CA-03\_2025

### Ouverture de la séance – désignation du secrétaire de la séance

Claude ARNAL

*Approbation à l'unanimité*

### Lecture des procurations :

Néant

### Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 06 Mai 2025 *DL\_2025-010*

*Approbation à l'unanimité*

## 1. Informations au Conseil

### 1.1 Décisions prises dans le cadre des délégations

N° d'Acte	Détails	Date	Bénéficiaire
Décision 2025-003	Aide prise en charge des funérailles	13 Mai 2025	Madame X
Décision 2025-004	Aide Scolaire	01 Septembre 2025	Madame X
Décision 2025-005	Aide Scolaire	17 Septembre 2025	Madame X
Décision 2025-006	Aide Scolaire	17 Octobre 2025	Madame X

### 1.2 Bilan des Aides Alimentaires

Dans l'objectif d'aider les plus démunis ou de faire face à des coups durs, le CCAS de Florensac propose, en lien avec le Secours Populaire, des Bons Alimentaires. Ces derniers sont offerts à ceux qui en font la demande après étude de leur dossier. Ces bons sont ensuite facturés par le Secours Populaire au CCAS au tarif de 15€ l'unité.

Entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et le 31 Octobre 2025, 59 colis ont été retirés moyennant un budget pour le CCAS de 885€.

### 1.3 Bilan des dossiers d'Aide Sociale +60 ans, -60 ans et Obligations Alimentaires constitués pour le Conseil Départemental de l'Hérault

Les personnes faisant la demande d'aide sociale pour les personnes handicapées – 60 ans, pour les personnes âgées de + de 60 ans, ou dans le cas où ils sont obligés alimentaires, doivent déposer leur dossier à la Mairie de leur commune de résidence. Les formulaires sont portés à la connaissance du Président, vérifié qu'il n'y ait pas d'oubli de documents. Ils sont ensuite signés par Monsieur le Président et transmis, par courrier, pour instruction, au Conseil Départemental de l'Hérault. Ce dernier nous reverse, à chaque début d'année, des frais de constitution de dossiers s'élevant à 20,35€/dossier. En 2025, pour la période du 1er Janvier au 30 Novembre, les dossiers se sont répartis comme suivants :

Aides sociales + 60 ans	3 dossiers déposés
Aides sociales – 60 ans	10 dossiers déposés
Obligation Alimentaire	3 dossiers déposés

## 2. Ordre du jour

### 2.1 Changement de locataire au sein des Jardins Familiaux ;

**DL\_2025-011**

Depuis le dernier Conseil d'Administration, pour des raisons personnelles, la locataire du jardin familial n°16 a souhaité restituer la parcelle. Le candidat sélectionné figure sur la liste d'attente et présente un dossier complet.

	SORTANT	ENTRANT
LOT 16	Mme SCHILL Christine	M. PISANO Bruno

**Approbation à l'unanimité**

### 2.2 Fixation de la date et du tarif du Repas des Ainés 2026 ;

**DL\_2025-012**

Comme chaque année, le Repas des Ainés se tient en tout début d'année. C'est un moment de partage et de convivialité attendu avec beaucoup d'impatience par bon nombre de Florensacois.

→ Monsieur le Président propose de fixer la date du 12 Janvier 2026 à la Salle de Spectacle de Florensac. Il est de coutume de faire appel à la Société Florès (Flores'Sens) pour l'organisation de ce repas. Un devis a été établi pour un montant de 40€ par personne. Le CCAS prend à sa charge l'ensemble des repas pour les personnes de plus de 65 ans résidant sur le territoire Florensacois.

→ Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de fixer le prix du Repas des Ainés à 40€ pour les personnes de moins de 65 ans ainsi que les accompagnants ne résidant pas à Florensac ou n'ayant pas atteint l'âge requis.

**Approbation à l'unanimité**

### 2.3 Mise à jour des tarifs de la régie mixte générale ;

**DL\_2025-013**

Conformément à la décision du conseil d'administration en date du 6 mai 2025 (DL\_2025-009), il convient de préciser l'ensemble des prestations qui seront encaissées pour le compte du CCAS par la Régie Générale Mixte de la Mairie de Florensac.

Les tarifs à prendre en charge sont les suivants :

Participation au Repas des ainés pour les personnes accompagnantes de moins de 65 ans ou ne résidant pas sur la commune de Florensac	40 €
Participation au Repas des ainés pour les personnes ne résidant pas sur la commune de Florensac	40 €
Participation au Repas des ainés pour les personnes de plus de 65 ans résidant sur la commune de Florensac	0 €
Loyers annuels des jardins familiaux	60 €
Caution des jardins familiaux	60 €
Dons & legs pour le CCAS	Variables

**Approbation à l'unanimité**

## 2.4 Rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire ;

***DL\_2025-014***

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- L'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature... ;
- Les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'État dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public. Il doit également être transmis au représentant de l'État dans le département et au Président de l'intercommunalité.

Ce projet de loi de finances 2026 traduit une volonté de redressement budgétaire tout en maintenant les investissements stratégiques. Il combine rigueur, équité fiscale et soutien aux territoires, dans une logique de transformation durable de l'action publique.

C'est dans ce cadre que le Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit pour 2026.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

### **INTRODUCTION**

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

### **LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026**

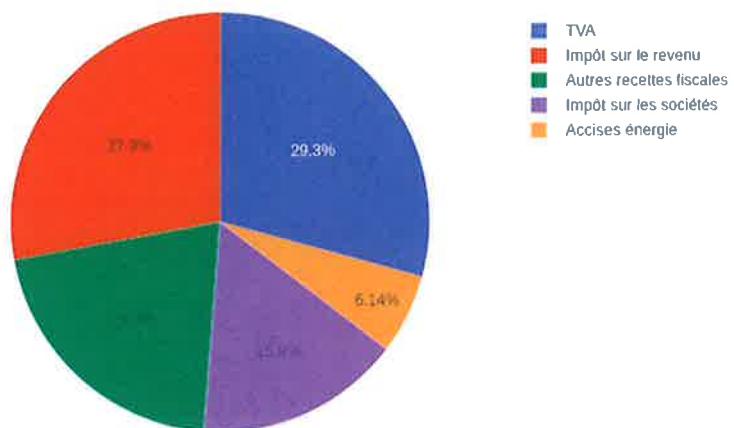
Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de reprise économique modérée.

#### **Contexte économique et budgétaire**

La croissance économique est estimée entre +0,7 % et +1,1 % sur la période 2024–2026, avec une inflation en recul à 1,3 %. La dette publique devrait atteindre 117,9 % du PIB en 2026. L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit public sous les –3 % du PIB d'ici 2029, avec un effort structurel de 1,2 point de PIB.

#### **Évolution des recettes**

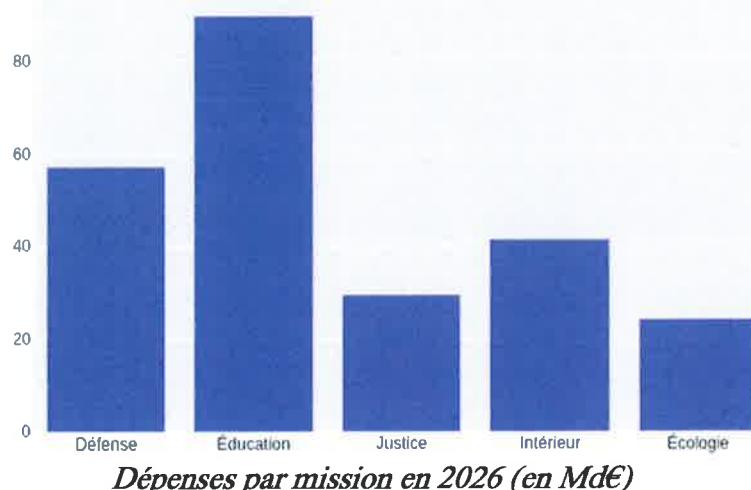
Les recettes fiscales nettes sont projetées à 372,9 Md€, en hausse de 19,1 Md€ par rapport à 2025. Les principales hausses concernent l'impôt sur le revenu (+9,1 Md€) et la TVA (+12,2 Md€), tandis que les accises sur l'énergie diminuent de 2,8 Md€. Les recettes non fiscales augmentent également, atteignant 28,7 Md€, portées par la restitution de dotations non consommables et les versements européens.



*Répartition des recettes fiscales nettes prévues pour 2026 (en Md€)*

### Priorités de dépenses

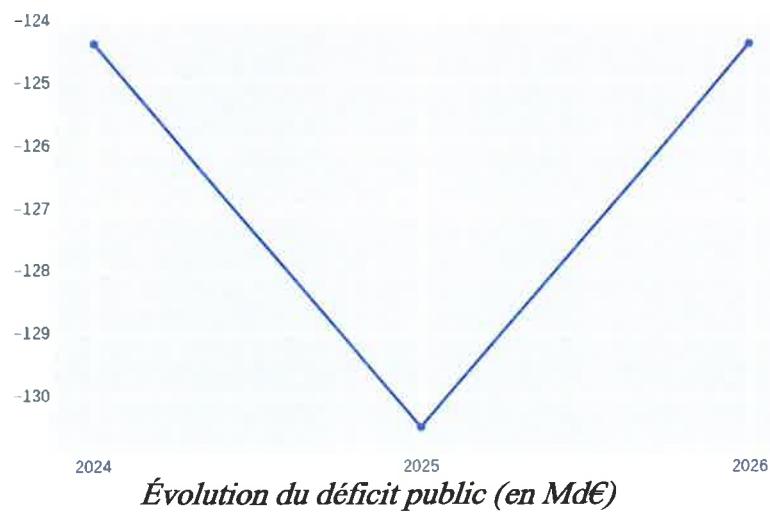
Le budget 2026 met l'accent sur les missions régaliennes, notamment la défense (+6,7 Md€), l'intérieur (+0,6 Md€) et la justice (+0,2 Md€). Des efforts sont également consentis pour l'éducation, la recherche et la transition écologique. Les dépenses de l'État s'élèvent à 500,9 Md€, en hausse de 10,5 Md€ par rapport à 2025.



*Dépenses par mission en 2026 (en Md€)*

### Évolution du déficit public

Le déficit public est estimé à -124,4 Md€ en 2026, soit -4,7 % du PIB. Il est en amélioration par rapport à 2025 (-130,5 Md€).



*Évolution du déficit public (en Md€)*

## Mesures fiscales ciblées

Le projet de loi introduit plusieurs mesures fiscales pour renforcer l'équité : une taxe sur les holdings patrimoniales (2 %), une contribution sur les hauts revenus, la suppression anticipée de la CVAE, une taxe sur les colis importés (2 € par article <150 €), et une rationalisation des niches fiscales pour un gain estimé à 5 Md€.

## Soutien aux collectivités locales

Les transferts financiers vers les collectivités locales atteignent 49,5 Md€, avec une DGF de 32,6 Md€ et un FCTVA de 7,9 Md€. Un plan spécifique pour Mayotte est doté de 4 Md€ sur 6 ans. Le dispositif DILICO est reconduit pour lisser les recettes fiscales.

Le Fonds d'Investissement Territorial (FIT), créé par fusion des dispositifs DETR, DPV et DSIL, vise à simplifier les aides à l'investissement local et à offrir plus de lisibilité et de souplesse aux collectivités.

La suppression anticipée de la CVAE affecte les ressources locales, mais est compensée par des dotations. Les nouvelles taxes (colis importés, holdings patrimoniales) peuvent influencer la dynamique des bases fiscales locales.

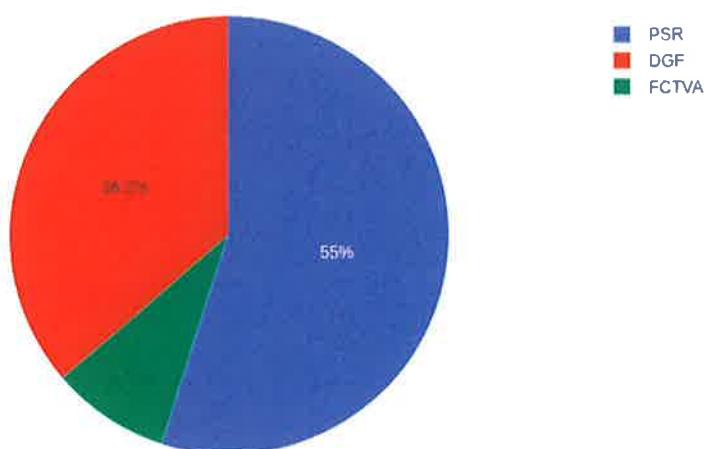
## Fiscalité environnementale

Le projet de loi renforce la fiscalité environnementale avec une augmentation de la TGAP déchets (+10 %/an), une taxe plastique passant de 30 €/tonne à 150 €/tonne en 2030, et la mise en place d'une écotaxe en Alsace dès 2027.

## Sécurité sociale et emploi public

Le transfert de 4,1 Md€ vers l'État est prévu, avec maintien des régimes spéciaux. Le plafond d'emplois publics augmente de 8 167 ETPT, principalement dans les secteurs régaliens. Des suppressions sont prévues chez les opérateurs pour rationaliser les effectifs.

Répartition des concours financiers aux collectivités locales en 2026



Objectif global : *Maintenir la capacité d'investissement local malgré la contrainte budgétaire nationale, tout en renforçant la péréquation pour soutenir les territoires les plus fragiles. Attention toutefois à la possibilité avancée de baisser le PSR sur les locaux industriels (incidence -28 800 € pour la commune de Florensac).*

## Conclusion

Ce projet de loi de finances 2026 traduit une volonté de redressement budgétaire tout en maintenant les investissements stratégiques. Il combine rigueur, équité fiscale et soutien aux territoires, dans une logique de transformation durable de l'action publique.

## La situation financière du Centre Communal d'Action Sociale de Florensac

### Les équilibres du Budget

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

La structure d'un budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

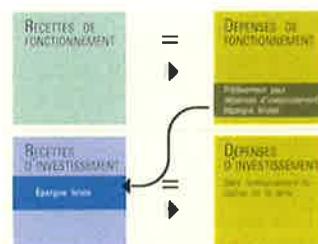
La section de fonctionnement regroupe :

- 👉 Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, regroupements intercommunaux, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...);
- 👉 Toutes les recettes que la Collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des loyers, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la Collectivité a pu effectuer.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet, en cas de gestion vertueuse et excédentaire, de dégager une capacité d'autofinancement des investissements (CAF), également appelée épargne brute.

La section d'investissement comporte :

- 👉 En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la Collectivité ;
- 👉 En recettes : les éventuels emprunts, les dotations et subventions de l'État. *On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement (la CAF ou épargne brute).*



### Les charges de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026 Prévisions
011 Charges à caractère général	3 863,98 €	16 490,53 €	15 819,20 €	16 536,91 €	Hausse
012 Charges personnel et frais assimilés	1 800,05 €	- €	173,88 €	- €	Stabilité
014 Atténuation de produits					-
65 Autres charges de gestion courante	6 185,42 €	4 200,60 €	1 410,00 €	2 260,00 €	Stabilité
66 Charges financières				- €	Stabilité
67 Charges spécifiques				284,90 €	Stabilité
68 Dotations aux provisions et dépréciations		- €	2 000,00 €	- €	
042 Opération d'ordre entre sections	738,00 €	- €	1 476,00 €	675,00 €	Stabilité
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 587,45 €</b>	<b>20 691,13 €</b>	<b>20 879,08 €</b>	<b>19 756,81 €</b>	<b>Hausse</b>

#### Chapitre 011 - Charges à caractère général

##### *Tous les achats nécessaires au fonctionnement des services*

*(Fournitures, consommables, prestations de services, petits matériels, assurances...)*

Le repas des Aînés qui constitue habituellement une grande partie des charges s'est déroulé le 8 janvier.

Une nouvelle organisation administrative sera proposée aux membres du Conseil d'administration qui a eu pour conséquence de reporter les charges de personnel en charges à caractère général. Les montants restants identiques.

Le logement sis 50 lot Le Marcadal devait être repris dans le courant de l'année 2021, le CCAS n'a pu reprendre cette maison qu'à compter de l'été 2022, des travaux de rafraîchissement devront être réalisés avant de le remettre à la location ou de le céder.

Les dépenses du chapitre 65 correspondant principalement aux secours restent en deçà de leur niveau d'avant la crise sanitaire. L'année 2025 restant incertaine, les prévisions budgétaires resteront stables et la vigilance sera maintenue.

Le reste des dépenses étant lié aux frais de gestion tels que les assurances et taxes foncières et aux amortissements obligatoires des biens du CCAS.

### Les recettes de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
70 Produits services, domaine et ventes	1 654,86 €	284,90 €	712,25 €	345,95 €	Stabilité
73 Impôts et taxes	- €				-
74 Dotations subventions et partic.	6 000,00 €	- €	- €	- €	Hausse
75 Autres produits de gestion courante	13 842,11 €	5 220,25 €	15 174,00 €	10 128,88 €	Légère hausse
76 Produits financiers	2,96 €	3,95 €	5,82 €	5,92 €	Stabilité
77 Produits exceptionnels	- €				Stabilité
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>21 499,93 €</b>	<b>5 509,10 €</b>	<b>15 892,07 €</b>	<b>10 480,75 €</b>	<b>Stabilité</b>

Globalement nous tablons donc sur une stabilité des recettes de fonctionnement.

### Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

*Redevances d'occupation du domaine public, des loyers perçus, facturation de la cantine, de l'accueil de loisirs, la médiathèque, refacturation des agents mis à disposition d'autres structures, etc.),*

Les recettes sont essentiellement générées par les produits des loyers, le CCAS est en effet propriétaire des terrains de St Hilaire, d'une maison sise 2 passage Rey Cadet (pas de locataire actuellement ce qui explique la baisse sensible des encaissements au chapitre 70) et d'une maison lotissement Le Marcadal (Non occupée depuis plus d'un exercice comptable). Il dispose également d'un jardin au chemin Bas d'Agde et de deux vignes. Enfin, depuis 2016, il gère les 29 lots de jardins familiaux que la Commune a réalisés et en perçoit les loyers.

Enfin, le CCAS perçoit 1/3 du produit des ventes des concessions dans le cimetière communal.

### Chapitre 74 – Dotations Subventions et participations

Il s'agit là de la subvention communale au CCAS, elle a représenté quant à elle plus d'un tiers des recettes de fonctionnement jusqu'en 2022. Après plusieurs années où la contribution communale n'a pas été sollicitée, il sera proposé de faire de nouveau un appel de fonds auprès de la Commune en 2026.

## SECTION INVESTISSEMENT

### Les recettes d'investissement (hors reports)

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 Prévision
13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	Stabilité
16 Emprunt	- €	- €	- €	- €	Stabilité
10 Dotations, fonds et réserves	- €	4,23 €	- €	- €	Stabilité
165 Dépôts et cautionnements reçus	120,00 €	120,00 €	60,00 €	180,00 €	Stable
040 Opérations ordre transferts entre sections	738,00 €	- €	1 476,00 €	675,00 €	Stabilité
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>858,00 €</b>	<b>124,23 €</b>	<b>1 536,00 €</b>	<b>855,00 €</b>	<b>Stabilité</b>

Les recettes d'investissement du CCAS proviennent quasi exclusivement des opérations d'amortissement. En 2025, nous pourrions solliciter éventuellement quelques subventions en vue de rénover le logement du Marcadal avant sa remise en location ou sa cession.

### Les dépenses d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 Prévision
<b>20 Immobilisations incorporelles (dont 204)</b>	- €	- €	- €	- €	Stabilité
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	- €	- €	- €	- €	Stabilité
<b>23 Opérations d'équipement</b>	- €	- €	- €	- €	Stabilité
<b>10 Dotations, fonds et réserves</b>	- €	- €	- €	- €	Stabilité
<b>16 Emprunts dettes et assimilés</b>	435,00 €	60,00 €	- €	- €	Stabilité
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>435,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>Stabilité</b>

Aucune dépense constatée au cours de l'année 2025.

\*\*\*

### Perspectives pluriannuelles

#### PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT

Les perspectives d'investissement portées par le CCAS seront fonction du devenir du logement situé sur le Marcadal et de celui de Rey-Cadet. Le CCAS pourra intervenir également dans l'équipement du futur centre médical en fonction des orientations suivies par la prochaine assemblée.

#### STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Le CCAS n'a pas d'emprunts en cours.

### Conclusion

Depuis le début de ce mandat, l'équipe du CCAS met tout en œuvre pour accompagner les personnes en difficulté.

\*\*\*

*Approbation à l'unanimité*

*Fin de l'Ordre du jour*

Le Secrétaire :

Claude ARNAL

